



Conseil Municipal du 23 mai 2019

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT		X		M. DUTHOIT
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY		X		Mme PAIGNE
M. LEMOINE	X			
Mme LEMOINE		X		Mme CUADRADO
Mme CHANEL		X		M. GEMEY
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X (jusqu'à la Q23)			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme LECLERC.

PREAMBULE :

Présentation du rapport d'étude sur la cavité rue des Haras par M. SERVY de la société EXPLORE.

M. Malandrin remercie M. Servy pour toutes ces explications et informations. Le conseil municipal doit se positionner très rapidement sur ce sujet.

ETAT CIVIL

Depuis le 05 avril 2019 :

Naissances :

LETAILLEUR Côme, né le 04 mars 2019 ;
CHANTRoux Arthur, né le 03 avril 2019 ;
BRÉART SCHEFFER Marceau, né le 19 avril 2019 ;
BRÉART SCHEFFER June, née le 19 avril 2019 ;
OLLIER Kay's, né le 03 mai 2019 ;
BERNE LABBENS Angéline, née le 10 mai 2019.

Mariages :

DUVAL Matthias et SANNIER Laura, le 18 mai 2019 ;
AFONSO ALVES Miguel et QUATREMARE Gwendoline, le 18 mai 2019.

Décès :

M. RAGOT André, décédé le 05 avril 2019 ;
M. KEITA Ouremba, décédé le 10 avril 2019 ;
M. CAUMONT Didier, décédé le 23 avril 2019 ;
M. LEPESQUEUR René, décédé le 03 mai 2019.

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 AVRIL 2019 :

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 avril dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Mérit regrette que le programme des manifestations n'ait pas été envoyé avant la diffusion du compte-rendu.

Présents : 16
Exprimés : 20
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 2

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Mme Henry et M. Orange), valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2019.

2) TRANSFERT D'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE :

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe du Centre de tri a été initialement créé en raison de l'obligation de l'instruction comptable M14 de suivre les opérations assujetties à la TVA dans un budget annexe. Il précise qu'il est toutefois généralement admis que l'activité assujettie à la TVA soit retracée au sein du budget principal de la collectivité si elle se limite à un nombre restreint d'opérations de recettes et

de dépenses et ne comporte aucune dépense ou recette de la section d'investissement (hors opérations d'ordre et de remboursement de dettes).

Le résultat de fonctionnement utilisable pour un reversement correspond au solde du compte 002 cumulé au 31/12 de l'année (n-1) diminué du montant affecté à la section d'investissement au compte 1068.

En l'espèce, le montant utilisable en 2019 correspond au solde du compte 002 au 31/12/2018 soit 28 830,99 € duquel il convient de retrancher le montant affecté en 2019 au compte 1068 soit 0 €. Il s'établit donc à la somme de 28 830,99 €.

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriale ;

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R2221-90 du code général des collectivités territoriale indiquant les réserves cumulatives au reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 1er avril 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACTE: l'intégration dans le budget principal de la ville du résultat de fonctionnement du budget annexe du centre de tri soit un montant de 28 830,99 €.

DÉCIDE: l'imputation de ces crédits aux budgets primitifs 2019 de la façon suivante :

Budget principal- Recette- Article 7551 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif »
28 830,99 euros

Budget annexe - Dépense - Article 6522 « Déficit ou Excédents des budgets annexes à caractère administratif » 28 830,99 euros.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche demande comment va-t-on payer les études pour les cavités ? Mme Guenoux répond que c'est prévu au budget primitif en investissement.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5 (les membres de l'opposition municipale)

3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE VERS LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que les activités liées aux lotissements sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.

Vu les dispositions des articles L 2224-1 et L 2224-2 du code général des collectivités territoriale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 1er avril 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACTE: le versement d'une subvention exceptionnelle depuis le budget principal ville vers le budget annexe Lotissement d'un montant de 19 110,00 €.

DÉCIDE: l'imputation de ces crédits aux budgets primitifs 2019 de la façon suivante :

Budget annexe Lotissement - Recette- Article 774 «Subventions exceptionnelles» 19 110,00 euros

Budget principal - Dépense - Article 6748 « Autres subventions exceptionnelles » 19 110,00 euros.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado demande à quoi correspondent les 19 100 €. Mme Guenoux répond qu'il s'agit d'une variable d'ajustement prévue avec M. Lucas.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5 (les membres de l'opposition municipale)

4) MODIFICATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019 :

Exposé de M. Gemey.

Une nouvelle association Doudevillaise vient de voir le jour, il s'agit de « Les mains vertes » qui a pour but de défendre et d'améliorer le cadre de vie des Doudevillais en organisant une randonnée par mois sur les chemins, hors du centre-ville, au cours de laquelle seront ramassés les déchets par des bénévoles et également en collectant des fonds afin de reboiser des terrains communaux et privés, chez des particuliers volontaires.

Comme toute nouvelle association, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la délibération n°19/04/19 du Conseil municipal en date du 05 avril 2019 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

- d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'association « Les mains vertes » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant le versement de cette subvention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Gemey précise que la première sortie a eu lieu le dimanche 12 mai. 56 kg de déchets ont été ramassés sur un parcours de 5 kms. Les prochaines sorties auront lieu les dimanches 2 juin et 7 juillet prochains. M. Durécu demande si les déchets sont transportés dans une carriole. M. Gemey répond par l'affirmative. M. Malandrin dit que la municipalité ne peut que soutenir cette action qui est une bonne démarche citoyenne et propose de prêter un véhicule et une remorque de la ville pour faciliter le ramassage et le tri des déchets.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

5) TARIFICATION GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE :

Exposé de M. Defrance.

Les tarifs pour l'année 2018/2019 sont les suivants :

COMMUNE DE DOUDEVILLE TARIFS GARDERIE – ETUDE SURVEILLEE ANNEE 2018/2019		
GARDERIE MATIN – ACTIVITE PAYANTE - DE 07H30 A 08H50	COÛT A LA SEMAINE : 6 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
GARDERIE SOIR – ACTIVITE PAYANTE – DE 16H30 A 18H00 (uniquement pour les maternelles)	COÛT A LA SEMAINE : 6 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
ETUDE SURVEILLEE DU SOIR – ACTIVITE PAYANTE DE 16H30 A 18H00 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) Uniquement pour les primaires	COÛT FORFAITAIRE 35 €/MOIS (quelque soit la fréquentation)	

Une augmentation des tarifs de + 3% est proposée pour l'année 2019/2020 :

COMMUNE DE DOUDEVILLE TARIFS GARDERIE – ETUDE SURVEILLEE ANNEE 2019/2020		
GARDERIE MATIN – ACTIVITE PAYANTE - DE 07H30 A 08H50	COÛT A LA SEMAINE : 6,20 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,60 €
GARDERIE SOIR – ACTIVITE PAYANTE – DE 16H30 A 18H00 (uniquement pour les maternelles)	COÛT A LA SEMAINE : 6,20 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,60 €
ETUDE SURVEILLEE DU SOIR – ACTIVITE PAYANTE DE 16H30 A 18H00 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) Uniquement pour les primaires	COÛT FORFAITAIRE 36 €/MOIS (quelque soit la fréquentation)	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Defrance rappelle que les tarifs sont restés stables pendant 2 ans. Il s'agit de prendre en compte l'évolution du coût de la vie.

Présents : 16
Exprimés : 20
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent la tarification de la garderie et étude surveillée pour l'année scolaire 2019/2020.

6) PRORATISATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE – ANNEE 2018/2019 :

Exposé de M. Malandrin.

En raison des difficultés rencontrées lors du recrutement du directeur de l'école municipale de musique, la rentrée 2018 a eu lieu avec un mois de retard. Il vous est proposé d'appliquer un prorata sur les montants facturés. Les avis des sommes à payer ayant été émis, il convient de rembourser l'ensemble des élèves de la différence.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la délibération n°03/08/18 du Conseil municipal en date du 28 août 2018 ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

- d'appliquer un prorata de 1/9^{ème} sur les tarifs de l'école de musique de l'année 2018-2019 pour l'ensemble des élèves ;

AUTORISE les remboursements suivants :

- Mme FOLLAIN Alyson, résidant à Doudeville, à hauteur de 56,67 euros pour l'élève de piano, FOLLAIN DODOOGLU Ilhan ;

- M. DETRE Damien, résidant à Doudeville à hauteur de 66,11 euros pour l'élève de formation musicale et guitare, DETRE Rudy ;

- M. COVO Samy, résidant à Doudeville à hauteur de 56,67 euros pour l'élève de flûte traversière, COVO Judith.

- Mme FOULON Laurence, résidant à Le Torp Mesnil à hauteur de 66,67 euros, élève de clarinette.

- M. NEVEU Jean, résidant à Le Havre à hauteur de 66,67 euros, élève de clarinette.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin précise que les cours sont prévus sur 9 mois, c'est pourquoi il est proposé d'appliquer un prorata de 1/9^{ème}. Mme Guenoux regrette que les cours n'aient pas pu être rattrapés. M. Foulon répond que les emplois du temps des enseignants ne sont pas compatibles avec un rattrapage.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

7) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2017/2018 :

Exposé de M. Defrance.

Il s'agit de valider les montants des contributions des communes, avant correction du potentiel fiscal de la commune de résidence, pour l'année scolaire 2017/2018 :

Ecole maternelle Mensire : Coût total à la charge de la commune : 177 655,65 € pour un total de 128 élèves inscrits soit une dépense de 1 387,93 € par élève inscrit.

Ecole élémentaire Breton : Coût total à la charge de la commune : 179 570,34 € pour un total de 236 élèves inscrits soit une dépense de 760,89 € par élève inscrit.

Les communes suivantes devront s'acquitter d'une contribution au titre de l'année scolaire 2017/2018 selon le détail présenté ci-dessous, **avant correction du potentiel fiscal de la commune de résidence**. A cette fin, chaque commune doit fournir à la commune de Doudeville son potentiel fiscal par population DGF ainsi que le potentiel fiscal moyen de la strate et adopter une délibération concordante validant le coût demandé.

	2017-2018	Breton	760,89 €					
		Mensire	1 387,93 €					
Commune de résidence	Coût brut / élève	Effectif maternelle	Coût brut maternelle	Coût brut / élève primaire	Effectif primaire	Coût brut primaire	Coût brut total	
Amfreville-les-Champs	1 387,93 €	3	4 163,79 €	760,89 €	4	2 536,30 €	6 700,09 €	
Anvéville	1 387,93 €	4	5 551,72 €	760,89 €	8	6 087,12 €	11 638,84 €	
Bacqueville en Caux	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	2	1 521,78 €	1 521,78 €	
Bénesville	1 387,93 €	3	4 163,79 €	760,89 €	10	7 608,90 €	11 772,69 €	
Biville la Rivière	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
Brachy	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
Cany-Barville	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
Carville-Pot-de-Fer	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	5	3 804,45 €	3 804,45 €	
Fultot	1 387,93 €	10	13 416,65 €	760,89 €	12	9 130,68 €	22 547,33 €	
Gonzeville	1 387,93 €	4	5 551,72 €	760,89 €	1	760,89 €	6 312,61 €	
Gueutteville les grès	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
Harcenville	1 387,93 €	16	22 206,88 €	760,89 €	27	20 544,03 €	42 750,91 €	
Criquetot/Ouville (SIVOSS)	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
Robertot	1 387,93 €	2	2 775,86 €	760,89 €	4	3 043,56 €	5 819,42 €	
Routes	1 387,93 €	8	11 103,44 €	760,89 €	21	15 471,43 €	26 574,87 €	
Sainte Colombe	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	
SIVOS Berville-Etalleville	Berville	1 387,93 €	- €	760,89 €	2	1 521,78 €	1 521,78 €	
	Etalleville	1 387,93 €	- €	760,89 €	0	- €	- €	
Vénestanville	1 387,93 €	0	- €	760,89 €	1	760,89 €	760,89 €	

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. Les communes ayant un ou plusieurs élèves(s) n'ayant pas suivi la totalité de la scolarité dans les écoles publiques de Doudeville sont indiquées en italique.

Pour information :

1^{er} trimestre du 01/09 au 30/11.

2^{ème} trimestre du 01/12 au 15 mars.

3^{ème} trimestre du 16 mars au 06 juillet.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu s'étonne que les frais de l'année 2017-2018 ne soient pas déjà payés. M. Defrance répond qu'il y a toujours un décalage d'un an. M. Mérit demande si les frais des années précédentes ont été réglés. M. Malandrin répond que le dossier est bientôt soldé.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le montant des frais de fonctionnement réclamés aux communes extérieures pour les écoles publiques de Doudeville au titre de l'année scolaire 2017/2018 avant correction du potentiel fiscal de la commune de résidence, soit un coût par élève inscrit de 1 387,93 euros pour l'école maternelle Mensire et un coût de 760,89 euros pour l'école élémentaire Breton.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les montants bruts réclamés aux communes suivantes pour les écoles publiques de Doudeville au titre de l'année scolaire 2017/2018 avant correction du potentiel fiscal de la commune de résidence.

8) DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER:

Monsieur Florent MOGIS, résidant 1 ter, rue du champ des oiseaux à FULTOT, demande le remboursement des frais engagés pour changer 2 pneus de son véhicule, soit 280 € TTC. En effet, ce dernier déclare avoir subi des dommages sur son véhicule personnel en raison d'un trou situé rue de Bourne qu'il n'a pu éviter le samedi 10 février 2019. Le pneu arrière droit a éclaté alors qu'il était en bon état.

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal autorisent / n'autorisent pas l'indemnisation de Monsieur Florent MOGIS, résidant 1 ter, rue du champ des oiseaux à FULTOT à hauteur de xxx euros pour le remplacement de 2 pneus sur son véhicule personnel sur présentation de la facture.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin précise que cet incident est survenu au moment où les employés communaux ont commencé le rebouchage des trous sur la voirie communale. On distingue bien les traces de découpage au lapidaire sur la chaussée. M. Duthoit demande la procédure qui avait été décidée en commission travaux. M. Malandrin répond que la procédure a été respectée (déclaration écrite sous 72 heures avec photos et facture) et précise qu'il avait demandé aux services techniques de mettre des panneaux de signalisation, ce qui n'a pas été fait. La responsabilité de la commune est donc engagée. M. Gemey dit qu'à cette époque, il y avait des trous au lapidaire sur toute la commune, c'est de la responsabilité entière et globale de la municipalité. M. Gemey propose le remboursement du pneu qui a éclaté. M. Malandrin propose de soumettre au vote les deux possibilités soit la procédure classique à savoir 50 % d'un pneu, soit une procédure exceptionnelle à savoir 100 % d'un pneu.

Remboursement à hauteur de 50 % d'un pneu soit 70 €

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 1

Contre : 19

Abstentions : 0

Remboursement à hauteur de 100 % d'un pneu soit 140 €

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour, 1 contre (M. Mérit) et 0 abstention, autorisent l'indemnisation de Monsieur Florent MOGIS, résidant 1 ter, rue du champ des oiseaux à FULTOT à hauteur de 140 euros pour le remplacement de 2 pneus sur son véhicule personnel.

9) PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :

Exposé de M. Malandrin.

Depuis leur apparition sur notre territoire, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitants à proximité des nids.

Afin d'organiser la destruction de ces nids de frelons, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure, est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons (<http://www.frelonasiatique76.fr> ou 02 77 64 57 76). Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation de produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

Par ailleurs, le Département de la Seine-Maritime participe au financement de la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 30 % de la facture dans la limite de 30 € HT.

Il vous est proposé d'apporter une prise en charge financière complémentaire à hauteur de 50 % du reste à charge pour le particulier dans la limite de 50 € HT, qui sera versée aux prestataires référencés sur présentation des factures et des bons d'intervention pour les particuliers résidant sur la commune de Doudeville.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

VU le dispositif mis en place par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure afin d'organiser la destruction des nids de frelons,

CONSIDERANT la nécessité de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal,

DECIDE

- d'apporter une aide financière en faveur des particuliers résidant sur la commune, pour la destruction des nids de frelons asiatiques via la plateforme Frelon asiatique 76,
Cette aide à hauteur de 50 % du reste à charge pour le particulier dans la limite de 50 € HT, sera versée aux prestataires référencés sur présentation des factures et des bons d'intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les professionnels référencés ainsi que tous documents permettant le versement de cette subvention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Ficet demande quels sont les tarifs. M. Malandrin répond que cela dépend de la hauteur à laquelle se trouve le nid :

- Nid entre 0 et 5 mètres : 60 €
- Nid entre 5 et 15 mètres de hauteur : 80 €
- Nid à plus de 15 mètres de hauteur : 160 €

M. Malandrin précise qu'il a proposé à l'amicale des maires une prise en charge de toutes les communes mais cette proposition a été refusée. Chaque commune fait comme elle le souhaite. Il y a la possibilité de conventionner avec les entreprises locales. Une communication sera faite par affichage, par la presse et Doudeville infos.

Présents : 16
Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

10) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE 2019 – SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS :

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2019	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
131 MATÉRIEL MAIRIE – 2183 MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE		+ 1 000
224 TRAVAUX MAIRIE – 2135 INSTALLATIONS GÉNÉRALES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS		- 1 000

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16
Exprimés : 20
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.

11) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE 2019 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDITS :

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2019	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles – Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 5 970,15
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante - Article 657362 Subvention de fonctionnement versée au CCAS		- 5 970,15

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche dit être gêné que cette somme soit prise sur la subvention du CCAS. Mme Guenoux répond que cela n'appauvrit pas le CCAS car M. Lucas a retrouvé des crédits qui attendaient depuis plusieurs années. Mme Ficet demande comment est-il possible de retrouver des sommes après des années. M. Foulon répond que des sommes arrivent sur le P503 avec parfois un intitulé succinct, ce qui gêne l'affectation des crédits.

Présents : 16
Exprimés : 20
Pour : 15
Contre : 5
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.

12) IMPLANTATION D'UNE MARE PEDAGOGIQUE - CONVENTIONNEMENT AVEC LE SIVOSSE DE DOUDEVILLE :

Exposé de M. Malandrin.

Dans le cadre du projet de lotissement situé rue de Bad Nenndorf, un projet de création d'une mare pédagogique a été validé par le comité syndical du SIVOSSE de Doudeville en décembre dernier. Cette mare sera implantée sur un terrain appartenant au SIVOSSE et permettra le recollement des eaux pluviales du futur lotissement. Elle constituera en outre un outil pédagogique pour les équipes enseignantes du collège André Raimbourg et les écoles de Doudeville. Le terrain sera mis à disposition gracieuse par le SIVOSSE qui s'engage à entretenir les espaces verts aux abords de la mare. L'Agence de l'eau subventionne le projet à hauteur de 80 % via le syndicat mixte des Bassins Versants. La commune doit financer ce projet à hauteur des 20 % restants.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu le projet de création d'une mare pédagogique sur la commune de Doudeville dans le futur lotissement prévu rue de Bad Nenndorf ;

Vu la délibération n°2018-16 du comité syndical du SIVOSSE de Doudeville en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2018 du Syndicat Mixte des Bassins Versants ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

- d'autoriser la création d'une mare pédagogique sur la commune de Doudeville ;

- d'autoriser le financement de ce projet à hauteur de 20 %, les crédits nécessaires étant inscrit au budget annexe Lotissement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la bonne exécution de ce projet.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin remercie le SIVOSSE d'avoir accepté ce projet de mare pédagogique. Mme Guenoux demande qui aura la charge de l'entretien de la mare. M. Malandrin répond que la mare s'entretient toute seule, peut-être un curage de temps en temps qui sera pris en charge par la commune.

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

13) ETUDE EPFN SUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG :

Exposé de Mme CUADRADO.

Si l'attractivité de notre commune semble encore bien présente dans le centre bourg, plusieurs raisons nous amènent à nous interroger sur son évolution et son devenir :

- La difficulté à maintenir nos commerces et à retrouver de nouveaux commerçants. Certaines surfaces commerciales ont été purement et simplement abandonnées,
- la perte d'habitants,
- un vieillissement du parc de logement qui ne répond plus à la demande,
- une augmentation de la vacance,
- des interrogations sur le patrimoine communal,
- d'autres sur des friches,
- l'usage des espaces publics.

L'EPFN propose une étude qui représente une opportunité d'avoir une vue d'ensemble avec un fil conducteur, des priorités, des objectifs chiffrés, des actions à mener à court, à moyen et à long terme, un complément au PLU.

Le coût total de cette étude est évalué à 70 000 € HT (montant plafonné).

Le financement de cette dépense est réparti de la façon suivante :

- 20% à la charge de la commune (à concurrence de 14 000 € HT + TVA Récupérable lorsque nous serons en phase opérationnelle)
- 35% à la charge de la Région (à concurrence de 24 500 € HT)
- 45% à la charge de l'EPF de Normandie (à concurrence de 31 500 € HT)

Etude faite par des bureaux d'étude chacun spécialisé dans son domaine social, architectural, environnemental, commercial, etc. Par exemple l'étude du commerce pourrait être faite par la Chambre de commerce.

En début de mandat nous avons fait faire un devis pour une étude sur le commerce le montant était de 13 272 €.

Cette étude servira pour les 20 ans à venir, c'est exactement le mode opératoire que nous avons choisis pour le cimetière sur une surface beaucoup plus petite, des problématiques plus simples. Nous avons fait :

- Un recensement complet
- Une analyse des situations à améliorer
- Etabli un projet global de réaménagement
- Mis en en place année après année des actions en suivant le fil conducteur défini

Aujourd'hui le chemin est tracé, nous savons ce que nous devons faire chaque année en corrélation avec le budget dont nous disposons.

Plusieurs communes l'ont déjà fait :

- Goderville ;
- Caudebec en Caux qui anticipe pour garder ses commerces ;
- Fauville en Caux avec une problématique sensiblement identique à la nôtre.

La problématique :

Aujourd'hui 2 possibilités s'offrent à nous au regard de la prochaine échéance électorale :

- Faire le choix d'opter tout de suite pour cette étude ;
- Attendre l'année prochaine.

L'attractivité de la commune sera à mon avis toujours la préoccupation majeure de n'importe quelle équipe dirigeante qu'elle soit de droite de gauche ou d'ailleurs. Notre vision ne doit pas s'arrêter au la fin du mandat, nous sommes un maillon de la chaîne et nous devons un jour ou l'autre passer le relais.

Pourquoi prendre du retard à cause de cette échéance électorale alors que nous avons aujourd'hui l'opportunité d'avoir un financement à 80 % et une maîtrise d'ouvrage prise en charge à 100 %.

Il est possible que la subvention ne soit pas reconduite dans les années futures : nous l'avons déjà constaté avec l'agence de l'eau qui a financé les actions zéro phyto à 75% puis à 50% et maintenant plus rien.

Mme Cuadrado invite les membres du Conseil à s'exprimer sur le sujet :

M. Durécu dit que Doudeville souffre d'un certain nombre de handicaps dont on ne sait pas trop en sortir. Nous voyons les problèmes, les solutions un peu moins mais il y a urgence. Il faut faire appel à des spécialistes qui peuvent proposer des solutions, avoir une attitude responsable. M. Durécu est plutôt favorable car même si cela a un coût, le subventionnement est intéressant et ne rien faire coûte aussi.

M. Duthoit dit que pour 1 000 € de plus que l'étude de la CCI, nous avons une étude globale avec un schéma directeur. Il ne faut pas passer à côté.

M. Perche dit qu'il n'est pas contre mais a peur d'avoir des constats que l'on connaît déjà. Mme Cuadrado répond que la problématique n'est pas que sur Doudeville. Il faut arrêter l'hémorragie et étudier

l'évolution du commerce, les attentes des consommateurs et des commerçants. M. Malandrin dit que l'EPFN peut aussi acheter un bloc de logements pour aménager et revendre. Les logements ne correspondent plus aux besoins des particuliers. L'EPFN peut être un relais. M. Gemey dit que nous avons des difficultés à entrer en contact avec les propriétaires de locaux professionnels même s'il y a des demandes de reprise. Mme Ficet dit que c'est à la prochaine équipe d'engager l'étude. M. Orange pense que 70 000 € c'est beaucoup. Il existe peut-être des solutions mais nous n'avons pas de certitudes. M. Orange dit que ça le gêne et qu'il est prudent d'attendre un peu. Mme Leclerc demande s'il y a du recul sur les communes citées mais n'est pas d'accord avec ses colistiers et pense qu'il faut le faire maintenant pour bénéficier des subventions. Mme Cuadrado répond qu'effectivement en termes de subventions, il faut être opportuniste, c'est un risque d'attendre. M. Métais dit qu'il y a urgence car nous sommes en mauvais état. Il y a une centaine de logements inhabités. Mme Terry dit qu'il ne doit pas y avoir de clivage politique, s'il y a possibilité de faire bouger les choses, il faut le faire. M. Leboucher dit qu'il est favorable car la portée est importante sur le long terme. M. Duthoit dit qu'il ne faut pas passer à côté, c'est pour la ville, il faut être opportuniste. Mme Paigné rejoint l'avis de M. Duthoit, c'est une opportunité à saisir. M. Mérit dit que le problème avec les subventions, c'est qu'aujourd'hui le taux est de 80 % mais d'ici 1 an ou 2, le taux peut baisser. Mme Cuadrado répond que l'EPFN s'engage sur le taux par convention et de plus, ils sont maîtres d'ouvrage. M. Mérit dit que les nouveaux logements font venir des populations pauvres. Il y a beaucoup d'hypothèses mais peu de certitudes. Mme Cuadrado répond comment expliquer qu'une commune comme Caudebec utilise cette méthode ? M. Mérit répond que c'est un besoin dans chaque commune. M. Defrance dit que c'est un projet intéressant mais on ne peut pas l'imposer à la prochaine mandature. Mme Guenoux dit que la dépense n'est pas inscrite au budget même si le décaissement n'a pas lieu cette année. Nous avons déjà engagé des dépenses importantes notamment pour l'église. Je préfère laisser le choix à la nouvelle équipe même si l'attractivité est un sujet important. Mme Cuadrado répond que c'est un risque de ne rien faire et rappelle que l'étude était inscrite mais elle a été retirée car les dépenses sont pour 2020 ou 2021. M. Gemey dit qu'il y a eu des dépenses importantes pour le PLU qui donne un cadre. L'étude EPFN est la « deuxième jambe », sans l'étude EPFN, le PLU ne sert à rien. Il faut donner les moyens à notre commune d'évoluer. En revanche, M. Gemey n'est pas d'accord avec le terme hémorragie, c'est le commerce qui évolue, qui change radicalement. M. Malandrin dit qu'en tant que gestionnaire, il a des scrupules à engager une dépense pour les successeurs. L'étude est intéressante et sur les subventions, je ne pense pas que ça bouge. C'est un engagement financier sur 2020 / 2021 mais je vous ai entendu et si une majorité est favorable, nous irons dans ce sens. D'autre part, il faut compter sur l'EPFN qui accompagne sur 3 secteurs :

- Possibilité d'acheter à notre place un terrain bien placé et de faire un lotissement.
- Etude flash sur le devenir de l'ancienne maison de retraite.
- Etude sur le devenir du silo derrière Gamm Vert.

M. Malandrin dit qu'il se rangera sur le vote du prochain Conseil après avoir eu le retour d'expérience des communes citées.

Mme Ficet demande si la désertification médicale est incluse dans l'étude car c'est un des sujets prioritaires. M. Malandrin répond que l'EPFN n'a pas de solutions mais on y travaille. Il n'y a pas de solution miracle. Mme Ficet répond : « je demande simplement si l'EPFN le prévoit, je n'ai pas dit que vous ne faites rien ». M. Malandrin informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 25 juin 2019 lors duquel ce sujet sera délibéré.

14) ETUDE SDE 76 POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Exposé de M. Malandrin.

Dans le cadre de la transition énergétique, il convient de réaliser une étude sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux :

- Sur le toit du Préau de l'école, 540 m2 exposition Sud ;
- Sur le toit de l'église, 250 m2 exposition Sud ;
- Sur le toit de l'école, 350 m2 exposition Sud-Ouest ;

Le SDE76 propose de réaliser cette étude de faisabilité à titre gracieux.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu le projet de contrat de ruralité de la commune de Doudeville,

Considérant la volonté de la municipalité de se saisir des enjeux liés à l'énergie sur son territoire,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

- d'autoriser la réalisation d'une étude de faisabilité par le SDE 76 à titre gracieux, sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la bonne exécution de cette étude.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

15) GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES – COMMUNE D'YERVILLE :

Exposé de Monsieur Malandrin.

La commune d'YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an. La commune d'YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Désigner la commune d'YERVILLE représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune d'YERVILLE et les communes adhérentes,
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Nommer Monsieur Erick MALANDRIN, Maire en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,
- S'engager pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution (si pas de délégation en début de mandat).

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

16) DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC :

Exposé de Monsieur Malandrin.

Lors de la séance du 19 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec SODINEUF Habitat Normand pour la construction d'une résidence Logi'séniors sur Doudeville. Il est maintenant nécessaire de rétrocéder à titre gracieux, la zone parcellaire au profit du bailleur.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité,

- autorisent la rétrocession à titre gracieux de la zone parcellaire ZM 128 au profit du bailleur SODINEUF pour la construction d'une résidence Logi'séniors sur Doudeville.

- autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

17) SUPPRESSION D'UN POSTE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE :

Sujet reporté à un prochain Conseil.

18) CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE :

Sujet reporté à un prochain Conseil.

19) SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Voir point n°24.

20) CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL :

Voir point n°24.

21) RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOSSE DE DOUDEVILLE :

Exposé de Monsieur Defrance.

Avec la suppression des contrats CUI-CAE, nous avons rencontré des difficultés de recrutement. L'effectif a été réduit de 5 à 4 agents dont 2 emplois parcours emploi compétence (PEC). Ce dispositif n'est malheureusement pas renouvelé l'année prochaine. Nous avons besoin de personnel pour la surveillance. Les finances sont très saines avec un bel excédent.

Concernant le gymnase, des travaux d'extension sont programmés avec la création d'un hall et de sanitaires pour le public.

La réfection du sol est également prévue, la recherche d'un maître d'œuvre est en cours.

Enfin le système d'éclairage vieillissant (40 ans environ) va être entièrement refait avec un passage en LED.

Une étude a été réalisée pour l'implantation des points lumineux.

Le rapport détaillé est à disposition de toute personne intéressée.

22) POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION DES MAIRES DU 20 MAI 2019 :

Exposé de Monsieur Defrance.

Cette réunion avait pour objectif d'aborder les 4 points inscrits à l'ordre du jour :

- *Compte-rendu de la Commission scolaire du 14 mars 2019 ;*
- *Tarifification des activités périscolaires ;*
- *Présentation des frais de fonctionnement des écoles 2017-2018 ;*
- *Conventionnement.*

Toutes les communes du groupement scolaire étaient représentées sauf Anvéville soit 8 maires. Etaient invités : les deux directrices d'école, l'inspecteur d'académie (absent excusé) et Monsieur Xavier BATUT, député de la 10^e circonscription de Seine-Maritime pour aborder le dossier de la fermeture de classe à Breton et nous présenter le contenu de la convention cadre.

Avant l'arrivée de M. le Député, M. Malandrin remercie les personnes présentes et regrette l'absence de M. l'inspecteur d'académie surtout avec la fermeture de classe annoncée à la rentrée prochaine pour l'école Breton. C'est quand même la deuxième fermeture en 3 ans. M. Malandrin précise qu'il est intervenu auprès du directeur et du député mais les fermetures en milieu rural servent à alimenter les zones prioritaires. Les fermetures de services publics sont au plus haut depuis ces dernières années.

M. Batut arrive et précise qu'il a rencontré le nouveau DASEN en janvier pour anticiper les dossiers. Un rendez-vous est fixé le 17 juin pour faire le point sur les ouvertures et fermetures mais les décisions définitives seront prises en septembre. Les chiffres officiels retenus sont 201 élèves soit 24,1 élève par classe. Les critères pris en compte sont les nouveaux inscrits, les nouvelles constructions et les projets de lotissement à N+1. M. Langlois trouve déplorable que les classes soient surchargées car ce sont les enfants qui sont les premières victimes.

M. Malandrin rappelle les difficultés de l'apprentissage scolaire en milieu rural. M. Defrance dit que les élèves arrivent au collège avec de grosses lacunes. Le taux de réussite au DNB est inférieur au taux national. M. Batut rappelle les difficultés de recrutement notamment en Seine Maritime, les moyens vont être étendus mais le changement prend du temps. M. Malandrin souhaite qu'il y ait une vision autre que comptable et alerte depuis des années.

M. Defrance rappelle qu'il faut créer de l'attractivité pour éviter les fermetures, comme l'a dit M. l'inspecteur. Comment créer de l'attractivité en supprimant des services ? La liste des fermetures sur le territoire est importante. M. Batut répond qu'il faut élargir les regroupements scolaires sur d'autres communes. Mme Pouyer dit qu'avec la nouvelle DECI, on ne peut plus faire de nouvelles constructions donc cela freine l'arrivée de nouvelles familles. M. Batut dit que les 4 axes de développement de la ruralité sont la mobilité, l'accès aux soins, l'enseignement et la téléphonie mobile/Internet.

Concernant la convention cadre, celle-ci permet de donner des moyens supplémentaires sur engagements des communes mais le Président de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville refuse de la signer.

Avant le départ de M. le Député, M. Defrance lui a remis une lettre de doléance.

Les deux premiers points de l'ordre du jour n'amènent pas de commentaire.

Concernant les frais de fonctionnement des écoles 2017-2018, tout le monde apprécie la maîtrise des dépenses et l'application de la pondération. Le seul problème reste la baisse des effectifs qui augmente le coût moyen par élève.

Pour le conventionnement, un document de travail est remis aux Maires afin que chacun puisse faire remonter ses remarques. M. Defrance et Langlois finaliseront ce document en tenant compte des différentes remarques.

23) QUESTIONS DIVERSES :

M. Gemey rappelle que la fête du lin se déroule du 21 au 23 juin.

M. Mérit informe que suite au changement de fréquences TNT le 14 mai dernier, il faut faire une recherche automatique de chaînes sur la TV. En cas de problème, il convient d'appeler l'ANFR au 0970 818 818. Il existe un plan particulier pour les habitats collectifs. Le CSA va faire une enquête de conformité et nous fera un retour.

M. Malandrin dit que les informations seront publiées dans la presse et sur le site Internet.

M. Mérit informe que le réseau Orange est perturbé depuis Pâques et devrait être rétabli complètement le 27 mai prochain.

Une personne du public fait remarquer l'état du cimetière de Vautuit qui est une vraie forêt vierge. M. Malandrin répond que l'entretien est programmé dans les prochains jours.

24) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 21 MAI 2019 (Sujet délibéré à huis clos) :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.